



POLITIQUE JOUEURS DE RÉSERVE

2018/2019

Un joueur de réserve désigne un joueur qui prend part à un ou plusieurs matchs (maximum 7) avec une autre équipe de son club, de catégorie supérieure ou égale à sa catégorie d'affiliation et de classe égale ou supérieure à sa classe d'affiliation.

L'appel à un joueur de réserve sert à pallier l'absence exceptionnelle/occasionnelle de joueurs (maladie, blessure, vacances) qui empêche l'équipe de pouvoir participer à un match officiel dans les meilleures conditions.

L'appel à un joueur de réserve ne se fait qu'avec l'accord de la commission technique avant d'en informer l'entraîneur, le joueur et les parents concernés.

Le joueur ne participera qu'au match officiel de l'équipe qui en a fait appel et en aucun cas ne participera aux pratiques de cette même équipe. Il continuera de s'entraîner avec sa propre équipe et de jouer avec elle normalement.

Si jamais il y a conflit d'horaires, la priorité sera donnée à son équipe habituelle.

Le non-respect de cette charte et de ses modalités d'application pourrait entraîner des sanctions internes.

La Commission technique du CS Aylmer

Voici l'extrait du règlement LRSO qui régit cette politique :

Règlements LRSO – 2017 Approuvé au C.A. du 7 mars 2016 – Mise à jour au C.A. de mars 2017

3.4 Joueurs de réserve

3.4.1 Le joueur de réserve désigne un joueur qui prend part à une ou plusieurs parties avec une autre équipe de son club de catégorie d'âge ou division supérieure. Il apparaîtra avec la mention « R » sur la feuille de match

3.4.2 Le nombre maximum de matchs pouvant être disputés par un joueur comme joueur de réserve est de sept (7) matchs par saison peu importe avec quelle(s) équipe(s) ils sont disputés. Après ces sept matchs, le joueur devient inéligible comme joueur de réserve.

3.4.3 L'équipe de catégorie U9 et U10 a le droit d'habiller un maximum de quatre (4) joueurs de réserve lors d'un match.

3.4.4 L'équipe de catégorie U11 et U12 a le droit d'habiller un maximum de cinq (5) joueurs de réserve lors d'un match.

3.4.5 L'équipe de catégorie U13 à U18 a le droit d'habiller un maximum de six (6) joueurs de réserve lors d'un match.



3.4.6 Aucune équipe ne pourra faire appel à un joueur en double surclassement comme joueur de réserve.

3.4.7 Les matchs joués lors d'un tournoi ou d'un festival, ne sont pas comptabilisés.



Club de soccer Aylmer
250 Avenue Bois Franc, Gatineau, QC
Tél. +1 819 682-2084 - <https://aylmersoccer.qc.ca>
info@aylmersoccer.qc.ca

Partenaires Premium